

RESTRICTIONS DU DROIT DE VISITE

Du fait de l'évolution du contexte sanitaire, à compter du **mercredi 14 octobre 2020 jusqu'au 1^{er} novembre 2020 inclus**, les **nouvelles modalités de visite sont :**

1 seule visite par semaine

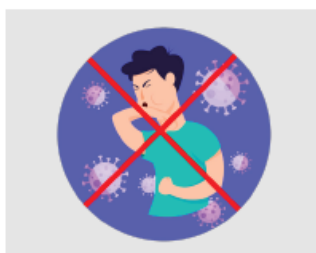
du lundi au vendredi entre 14 h et 18 h

sur rendez-vous auprès du cadre de l'unité ou du service

1 seule personne par visite

Visites des personnes de moins de 15 ans interdites

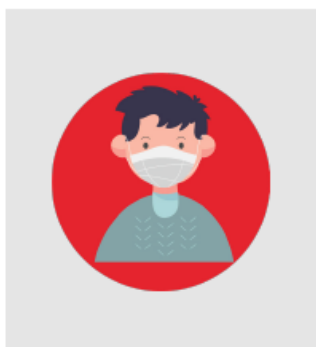
CONDITIONS DE VISITE



Toutes les personnes présentant des symptômes respiratoires (rhume, nez qui coule, toux,...) sont interdites de visite.



L'hygiène des mains est obligatoire.



Le port du masque est obligatoire.

Il doit être gardé pendant toute la visite.



Le nez et la bouche doivent être couverts par le masque.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire